

INTERSYNDICALE NEWREST WAGONS-LITS



NEWREST PREND SON PERSONNEL POUR DES ANDOUILLES !!!

Dans son communiqué du 7 avril 2020, Newrest, après s'être envoyé des fleurs par camions entiers, nous explique que pour le bien des salariés, notre direction avait proposé aux organisations syndicales de signer un accord leur permettant de prendre une semaine de congés payés, des JF, des repos nuit, etc.

Pour la pose, il faut que la direction nous transmette le planning définitif 337 pour que les commerciaux puissent vérifier s'ils sont bien posés sur les jours travaillés.

Inversant sans vergogne les rôles, la direction qui se bat soi-disant jour après jour pour notre bien nous expliquait que malheureusement pour le personnel, les méchants et égoïstes syndicalistes avaient refusé.

Donc, hormis la semaine de CP, ils prendront le maximum qu'ils peuvent, qu'importe s'ils sont dans la légalité ou non. Que les OS aient refusé ne les empêche pas de faire comme bon leur semble, selon leurs propres règles, et passer outre le refus.

Trêve de plaisanteries. Ces gens-là ne pensent qu'à leur intérêt personnel, les salariés ne représentant qu'un coût qu'il convient de réduire à sa portion congrue.

Sur la méthode de négociation de Newrest, c'est simple. Elle se résume à 2 mots : **signez là , ou allez au tribunal!** N'appliquant le code du travail que lorsqu'il est à leur avantage ou lorsqu'ils y sont contrains.

Depuis le début du confinement, les OS interviennent afin que le calcul de l'indemnité du chômage partiel soit conforme aux textes. L'inspection du travail a été saisie à cet effet.

Quel intérêt pour le groupe de ne pas le calculer correctement ? **Réponse : Il faut avancer de l'argent qui est peut-être mieux placé, il faut maintenir le groupe Newrest à flot . Nous découvrons tout à coup que nous faisons partie d'un groupe dont nous ne touchons pas la participation et qui n'a jamais voulu reclasser un seul inapte**

Sur la pose des jours, depuis le début, la fable lancée par Newrest veut que le chômage partiel serait moins intéressant pour l'agent que la pose des JF.

Or Le calcul de l'indemnité du chômage partiel est le même que pour celui des CP, c'est à dire avec l'intéressement et d'autres variables. A cela, il faut retirer 16 %. Pour les JF tout le monde sait qu'ils sont calculés sur le salaire de base et l'ancienneté et éventuellement la PCIM pour ceux qui en ont une.

Contact

FO: Jean-Marc STAUB 06.64.12.52.40 / CFDT: Moise CISSOKO 06.58.24.40.78
CGT: Bruno POULET 06.81.08.86.88 / SUD: Ronald DUFRESNE ALMENDRO 06.11.92.18.59

Prenons un commercial senior avec 10% d'ancienneté.
Le salaire de base avec les 10% représente 1698,50 €.

Pour avoir le même revenu en chômage partiel qu'en JF, l'agent doit avoir en plus une moyenne de 271,76 € d'intéressement, 5ème MG, bonus commercial, etc. entrant en compte dans le calcul des CP.

L'immense majorité du personnel dépasse cette somme.

N'oublions pas les vendeurs ambulants dont le salaire de base est inférieur de 73,99 € au SMIC.

La pose des jours pour Newrest leur permet en ces temps d'appel d'offre et au moment où le ministre des finances demande aux entreprises ayant perçu des aides de l'état de ne pas se verser de dividendes, une fois le confinement terminé de se goinfrer à nouveau tout en passant pour une société modèle.

Newrest n'a aucun respect pour ses salariés, pendant que toutes les entreprises dont la SNCF font des efforts considérables pour compenser la perte éventuelle de salaire. Monsieur Eloi Courcoux dont le salaire est payé par la SNCF comme tous les salariés de NEWREST, décide de bomber le torse sur le dos des salariés qui subissent depuis 2014 l'amateurisme de NEWREST WAGONS-LITS.

HEUREUSEMENT QUE LE RIDICULE NE TUE PAS.

**La reprise avec de tels personnages risque de ne pas être simple
et nous ne devons rien céder à cette société qui vit
grassement des subventions de la SNCF.**